

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 2 (1907)

Heft: 3

Artikel: La ville de Morat et ses remparts

Autor: Diesbach, Max de

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-170424>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

üllung des Platzes um dasselbe, als für andere Bauten, z. B. zu Gassen Pfaster eine Menge von Materialien zu gewinnen". In die Wag schale fiel der Grund, dass „dieser Theil der Ringmauer an diesem Orte gar keinen Vortheil mehr gewähre, sondern seye der Stadt unter dem Gesichtspunkte des Unterhalts betrachtet, eher nachtheilig“.

Der Unterhalt der Mauern belastete und belastet die Stadtkasse mehr oder weniger jedes Jahr, nachdem die Landgemeinden für diese Kosten nicht mehr mit einer Steuer belegt werden konnten. Des wegen suchte man aus den Ringmauern und Türmen Nutzen zu ziehen, wie der Ratsbeschluss von 26. März 1812 zeigt: „Wie eint und andere Thürme den Mezgern könnten verliehen werden, um darin ihre Häute aufzuhängen.“ Die Mittel der Stadt gestatteten nur die notwendigsten Ausbesserungen. Um deren Kosten zu verringern, setzte man auch den Unternehmungen der anstossenden Privateigentümer, sich die Ringmauern zunutze zu machen und diese in den Bereich ihres Eigentums zu ziehen, keinen grossen Widerstand entgegen. Als z. B. im Jahre 1835 die Mauer vom französischen Kirchhof bis zum Rathause (Seeseite) wegen ihres „schlechten, Gefahr drohenden“ Zustandes einer gründlichen, jedenfalls kostspieligen Reparatur unterzogen werden sollte, war die Stadtverwaltung sehr froh, konstatieren zu können, dass die fragliche Mauer zum grössten Teile Privateigentum geworden war, und dass sonach den Eigentümern die Verpflichtung oblag, für die Reparatur- und fernern Unterhaltungs - Kosten aufzukommen. Die am Ende des letzten Jahrhunderts vorgenommene Katastration der Stadt brachte noch andere Eingriffe von Privaten in das Eigentumsrecht der Stadt an den Ringmauern an den Tag, denen gegenüber die Gemeinde so ziemlich machtlos war. Sie dattierten eben aus jener Zeit, wo man eine Erweiterung der Stadt wünschte, ohne das in der Nähe liegende Kulturland überbauen zu müssen, was aber nur durch Niederlegung der Ringmauern möglich war. Durch die Erstellung der Eisenbahn wurden ihr glücklicherweise andere Aussichten eröffnet. Bevor man sich jedoch recht orientiert hatte, drohte den alten Werken eine neue grosse Gefahr. Kantonsbaumeister Salvisberg in Bern hatte es verstanden, dem Rate die Notwendigkeit und den Vorteil des Durch- und Abbruchs der Ringmauern an der Südwestseite, zur Erstellung einer direkten Zufahrtsstrasse nach dem Bahnhofe, nahe zu legen. Um das Material zu den Stützmauern und Strassenanlagen zu beschaffen, sollte die Mauer bis zum Hexenturm und von der Tornallette um die deutsche Kirche abgebrochen werden. Wiederum waren es nur finanzielle Gründe, welche die auf 200 000 Fr. veranschlagte Ausführung dieses Antrages verhinderten. Der Geldpunkt auch war es, der es der mangelhaften Einsicht erleichterte, die Gärten im äussern und innern Stadtgraben nicht zu erwerben. Gerade dieser Erwerb aber würde der Verwaltung gestattet haben, der Überbauung des vor den Ringmauern liegenden Landes zuvorzukommen. So geschah es denn, dass seit dem Jahre 1876 (vergleiche die Ansichten von Murten vor und nach diesem Jahre, S. 20) nicht nur auf einem grossen Teil des äussern Grabens, sondern sogar im innern Häuser erstellt wurden, die das Bild der Ringmauer verdecken und ganz dauerlich stören.

Ein Bau, der, nach erhaltener Genehmigung des Gemeinderates, in der Nähe des Schlosses erstellt werden sollte, veranlasste nun im Jahre 1905 die Intervention der kantonalen Kommission für Erhaltung der historischen Denkmäler. Infolge derselben wurde nicht nur jener Bau nicht ausgeführt, sondern die mit dem Gemeinderat gepflogenen Besprechungen schienen diesen auch überzeugt zu haben, dass der weiteren Verbauung des Gesamtbildes vorgebeugt werden müsse. Er versprach zu tun, was schon vor dreissig Jahren hätte geschehen sollen, nämlich die mit Bauverbot zu belegende Zone festzustellen und ein Reglement darüber auszuarbeiten, das der kantonalen Kommission zur Weiterleitung an die Regierung eingeschickt werden sollte.

Man behauptet, dieses Reglement sei im Entwurf vorhanden; der Kommission ist es aber nie zugekommen, weil es, wie man sagt, verlegt wurde.

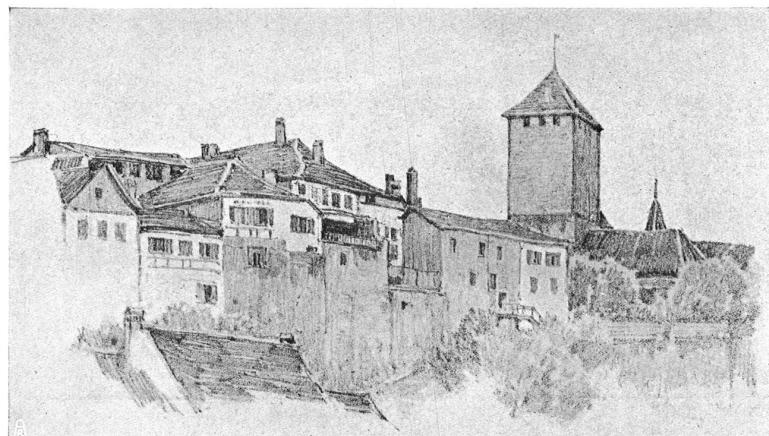
Die Tätigkeit der Gemeindeverwaltung, die drohende Verbauung zu verhindern, wird durch diese Tatsache in ein eigentliches Licht gerückt. So wird sich die kantonale Kommission wohl selbst der Sache annehmen und auch die Lösung der Frage fördern müssen, wie die Mittel zur unerlässlich gewordenen, sachgemässen Restauration der an mehreren Stellen arg verwitterten Ringmauern zu beschaffen sind. Die Bundesbehörden sind zur Teilnahme am Werke anzugehen. Was aber vor allem not tut, das ist der tatkräftige Wille der Gemeindebehörde, die sowohl der kantonalen Kommission als der Vertretung des Vereins für Erhaltung schweizerischer historischer Kunstdenkmäler gegebenen Versprechungen nicht zu vergessen.

LA VILLE DE MORAT ET SES REMPARTS

Par Max de Diesbach, Fribourg

La contrée environnant le lac de Morat a été habitée dès les temps les plus reculés, les nombreux vestiges de stations lacustres épars sur le rivage en sont une preuve certaine.

Cette localité est mentionnée pour la première fois en 516, dans un acte de donation du roi de Bourgogne Sigismond. Plus tard elle paraît comme ville fortifiée et fut assiégée et détruite par l'empereur Conrad II, en 1034. Sous les Zähringen, Berchtold IV favorisa sa reconstruction et il lui donna une charte de liberté, soit *Handfeste*. Après la mort du dernier prince de cette maison, Morat apparaît dans les actes comme ville libre impériale; c'est alors que l'empereur Conrad IV, par acte du mois de novembre 1238, fit remise aux bourgeois de Morat de tous les impôts, pendant quatre années consécutives, à la condition qu'ils munissent



NORD-OSTSEITE DER STADT MURTEN VOM RATHAUS BIS ZUM SCHLOSS
COTÉ NORD-OUEST DE MORAT, DE LA MAISON DE VILLE AU CHATEAU
Bleistiftzeichnung von Hermann Gattiker in Rüschlikon bei Zürich
Dessin de Hermann Gattiker à Rüschlikon près Zurich

leur cité d'un bon mur ayant quatre pieds d'épaisseur, six pieds de profondeur sous terre et douze pieds de hauteur au-dessus du niveau du sol. Ces remparts furent exhaussés, augmentés et modifiés dans la suite, mais il en existe encore des vestiges, reconnaissables à leur maçonnerie formée de cailloux de petite dimension posée en arête de poisson.

Pendant les troubles de l'interrègne le comte Pierre II de Savoie s'empara du Pays de Vaud, et Morat le reconnut comme protecteur. Ce prince, aussi habile que vaillant, était un grand constructeur de châteaux et de places fortes; la chronique de Savoie dit qu'il établit à Morat « un donjon et une forte tour à l'entrée de la Porte »; c'est, sans doute, la haute tour du château qui domine toute la partie occidentale des remparts et forme une sorte de citadelle. Lors des guerres livrées entre les Habsbourg et la Savoie, Morat fut pris et repris. Un grand incendie détruisit une partie de la cité en 1416. Amédée IX de Savoie ayant visité sa bonne ville de Morat, en mars de l'année 1469, constata le mauvais état des remparts et des tours; il donna l'ordre de les réparer et de les munir d'artillerie.

Peu après s'ouvre pour Morat une ère qui va rendre son nom célèbre à jamais dans les annales de l'histoire; mais cette gloire sera achetée par de nombreuses tribulations. Dans le grand conflit survenu entre les Confédérés et la Bourgogne, la Savoie avait pris parti pour le duc Charles; aussi la ville de Morat se trouva-t-elle exposée la première aux attaques des Suisses. Cependant les fortifications étaient en mauvais état, la bourgeoisie divisée, la place dépourvue de garnison lorsque les Bernois et les Fribourgeois se présentèrent, dans la journée du 16 octobre 1475; dans ces circonstances défavorables, la ville prit le seul parti raisonnable: elle ouvrit ses portes aux Confédérés et passa définitivement sous leur domination. Ceux-ci sentirent l'importance de cette position avancée, véritable fort d'arrêt destiné à recevoir le premier choc et à couvrir ainsi la mobilisation et la concentration de l'armée suisse. Ils firent aussitôt opérer les

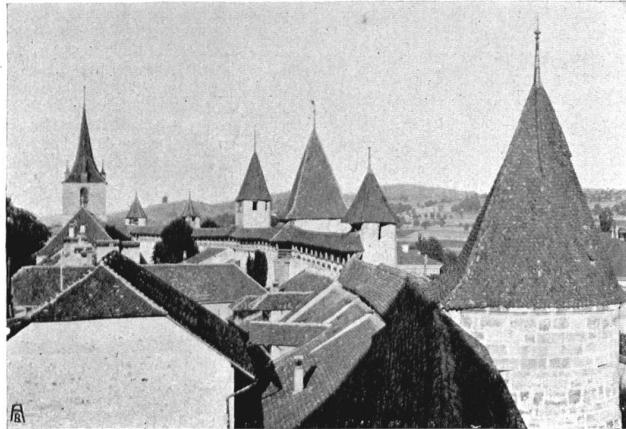


LE CHATEAU DE MORAT vu du nord-ouest
Dessin à la plume de *H. Gattiker* —————

GEDRUCKT BEI A. BENTELI IN BERN-BÜMPLIZ

DAS SCHLOSS VON MURten von Nordwesten
Federzeichnung von *Hermann Gattiker* —————

travaux nécessaires pour mettre la place en état de défense et, ce qui était non moins important, ils y mirent, lors de la seconde invasion du duc de Bourgogne, une garnison choisie, commandée par le preux chevalier Adrien de Boubenberg; elle était composée de quinze cents Bernois et de quatre-vingt Fribourgeois, sous les ordres de Guillaume d'Affry. Pendant les deux mois passés dans l'attente de l'ennemi, la garnison ne resta pas inactive: bourgeois et soldats travaillaient avec courage à la réparation des remparts; la nuit ne venait pas mettre un terme à leur labeur, ils se relayent et continuaient leur tâche à la lueur des flambeaux.



SÜDOSTSEITE DER RINGMAUER VON MURTEN VOM HEXENTURM AUS
REMPARTS DU SUD-EST, VUS DE LA TOUR DES SORCIÈRES

Le duc Charles apparaît devant Morat le 9 juin 1476; il constate que la place est en bon état et que la garnison a la ferme intention d'opposer une résistance énergique. Il prend sans retard les mesures nécessaires pour commencer le siège. Le côté le plus faible de la ville étant situé au nord-est, vers le Montilier, c'est là qu'il opère l'attaque principale; les travaux sont menés rapidement, l'agresseur et le défenseur rivalisent d'activité, les assauts sont repoussés; enfin, après douze jours de siège, cette partie des remparts est à peu près abattue, une tour est complètement démantelée, sa maçonnerie menace ruine; les barrières construites à la hâte pour boucher les brèches ne suffiront bientôt plus, mais au moment du plus grand danger le secours arrive, l'armée des Confédérés apparaît, elle bat les Bourguignons et les met en fuite.

Après la campagne, les dégâts causés par le siège furent réparés; mais on laissa subsister sur les murs de la tour, exposée au feu le plus vif de l'artillerie, les traces glorieuses des boulets ennemis. Tel un vieux guerrier porte avec fierté les balafres imprimées sur son front par le fer de l'adversaire, telle cette tour vénérable s'élève au-dessus des remparts pour rappeler la vaillance des défenseurs et leur courage invincible. Le château avait beaucoup souffert, il fut l'objet de soins particuliers, afin de présenter une demeure convenable aux fonctionnaires bernois et fribourgeois qui venaient alternativement administrer le bailliage.

Si nous examinons les fortifications actuelles de Morat, nous trouvons au sud-ouest le château, vaste complexe de bâtiments flanqué de deux tours et dominé par le solide donjon carré du comte Pierre de Savoie; puis la courtine se dirige vers l'ouest, elle est fortifiée par la tour carrée appelée le «Hexenturm», où l'on enfermait les malheureuses victimes accusées de sortilège, la tour dite Schimmel, la Tornalette, élégante petite tour, haute de 13 m. 70, en forme de fer à cheval, qui a gardé son ancien nom romand. La tour de l'église est encastrée dans le rempart qui, ici, forme un angle pour se diriger vers le nord. Du côté nord-est on trouve la tour des poudres (Pulverturm), puis la «porte dessous», appelée maintenant das untere Tor, Berntor, Zytglockenturm. Entièrement reconstruite en 1777, elle est assez semblable à la tour de l'horloge de Berne. Un peu plus bas est la tour bombardée (der zerschossene Turm). Placée à la limite des pays germanique et romand, la ville de Morat présente dans son architecture militaire des réminiscences inhérentes au génie de ces deux races; on trouve dans les anciens travaux de nombreuses traces de l'influence savoyarde, tandis que les ouvrages plus récents ont une marque bernoise bien prononcée.

Les fortifications de Morat perdirent peu à peu leur valeur militaire, aussi furent-elles en partie démolies dès les premières décades du XIX^e siècle: les remparts furent éventrés, la Porte d'en haut abattue; on établit des jardins dans les fossés; placés dans une situation abritée du vent du nord, ces jardinets sont pleins de roses en été et de fruits dorés en automne, mais ce

pittoresque a ses dangers, car ceux qui cultivent ces terrains sont devenus propriétaires du sol, et personne ne pourrait les empêcher d'y élever des constructions qui masqueraient les remparts, dont la gracieuse silhouette est déjà entamée par la bâtie de l'église catholique. Que n'a-t-on choisi un autre emplacement pour éléver cet édifice! Du côté du lac, les eaux en se retirant ne baignent plus le pied des maisons. Le port est à sec, lui qui était, autrefois, si animé par les barques qui déchargeaient en plein quartier de la Rive les produits maraîchers du Vully; une simple rade avec un débarcadère servent actuellement à la navigation. La vieille hôtellerie du Bateau ne mire plus dans les eaux sa vaste toiture et ses deux pavillons Louis XIV; détruite partiellement par un incendie, la maison a été transformée.

Nous avons vu ce Morat d'autrefois et nous en gardons un souvenir un peu mélancolique en pensant aux dégradations inutiles qu'on lui a fait subir. Mais pourquoi exagérer ce sentiment quand Morat lui-même nous offre tant de consolations? Réjouissons-nous à la vue de cette enceinte de remparts à peu près intacte, à l'aspect de ces rues proprettes aux arcades ornées de fleurs et de plantes vertes. La cité est un véritable joyau enchâssé d'un côté dans l'émeraude des prairies et des forêts et de l'autre dans l'opale du lac.

Nous avons foi dans l'avenir de Morat, dans ses magistrats, dans la société d'embellissement, qui pourrait s'appeler ici la société conservatrice des anciens monuments; ils se rappelleront que noblesse oblige et que si, leur ville a un grand nom dans les annales de la Suisse, elle doit maintenir et garder précieusement les témoins de sa glorieuse histoire.

Sources: Archives de la ville de Morat. — Fribourg artistique à travers les années 1898, p. 23, 24. — Engelhard, Der Stadt Murten Chronik u. Bürgerbuch, Bern 1828. — Ochsenebein, Die Urkunden der Belagerung u. Schlacht von Murten, Freiburg 1876. — Zemp, Die schw. Bilderchroniken.

MITTEILUNGEN

Sammlung der schweizerischen Volkslieder. Eine Spezialkommission der Gesellschaft für Volkskunde erlässt einen Aufruf zur Sammlung deutsch-schweizerischer Volkslieder. Hierzu sollen alle Kreise der Bevölkerung beitragen. Gesammelt soll alles werden, was frei von den Lippen des Volkes erklingt, nicht aber Lieder, die aus Gesangbüchern gesungen werden; also altherkömmliche Lieder sowohl als Sprüche, Verschen, Kinderliedchen, Tanzlieder, Nachtwächterlieder, Jodler, Rufe, Gutedtsches und Mundartliches, Text und Melodie. «Alle Lieder-texte und Melodien sollen ohne jede eigene Zutat und ohne alle Scheu vor anstößigen Stellen genau so niedergeschrieben werden, wie das Volk sie singt. Man zeichne sie auf mit allen Fehlern in Vers- und Melodierhythmus, mit allen Abweichungen von dem Gewöhnlichen in Tonfolge und Harmonie. Dialektiformen gebe man so gut als möglich wieder, wie sie gehört werden, und andere auch nicht etwa, wenn in einem Liede Formen aus verschiedenen Mundarten auftreten.»

Sendungen sind an das Volksliederarchiv Augustinergasse 8, Basel, zu richten. Den Aufruf haben wir wörtlich in der Zeitschriftenschau S. 34 abgedruckt.



DAS SCHLOSS VON MURTEN, VOM HEXENTURM AUS GESEHEN
CHATEAU DE MORAT PRIS DE LA TOUR DES SORCIÈRES

Le Cervin. Au moment où le projet d'un chemin de fer donne une actualité palpitable au Cervin, où les bouteliers alpins et citadins se lèvent en masse pour protéger ce merveilleux obélisque, il est intéressant de signaler la publication d'une nouvelle estampe de François Gos: *Le Cervin*, dessinée directement sur pierre par l'artiste et tirée sur les presses lithographiques de la maison Säuberlein & Pfeifer à Vevey.

Cette estampe en deux tons seulement, entièrement dessinée au crayon — sans brosse ni aplats — est d'un effet vigoureux et saisissant. Elle complète heureusement la série des trois premières, dont nous avons déjà dit ici tout le bien que nous pensions. (Le année, p. 64.)